Besoin d’avis et d’aide

Par **Mtaaa**, le **25/01/2023** à **16:41**

Bonjour,
J’ai un td à choisir parmi droit pénal, droit commercial et droit de l’UE, et voulant faire droit pénal je n’ai pas pu le choisir par manque de place (sachant que j’avais déjà ce td au semestre 3).
Je me demandais donc s’il y avait des obligations envers les facs.
En effet, je suis allée voir l’administration, la scolarité… on m’a dit qu’ils pouvaient rien y faire… et le doyen ne veut pas rouvrir de td bien que les demandes aient été nombreuses.
Je voulais donc savoir s’il n’y avait aucune possibilité ? (Article etc… que je pourrais utiliser pour défendre « la cause »)
(sachant qu’en plus le choix de certains td peuvent être nécessaire pour la sélection en master)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés